

Dette & Développement

Plate-forme d'information et d'action sur la dette des pays du Sud

Les organisations membres de la plate-forme :

AFVP (Association française des volontaires du progrès)

Agir ici

AITEC (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs)

ATTAC France

CADTM France (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde)

CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement)

CFDT (Confédération Française et Démocratique du Travail)

CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)

CGT (Confédération Générale du Travail)

CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement)

CSM (Confrérie française des supérieures majeures)

DCC (Délégation catholique pour la coopération)

Emmaüs France

Justice et Paix

MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples)

Réseau Foi et Justice Afrique-Europe

Secours Catholique - Caritas France

SEL (Service d'entraide et de liaison)

Service Protestant de Mission – DEFAP

Survie

Secrétariat général de l'enseignement catholique

Terre des hommes

Soutiens :

ASPAL (Association de solidarité avec les peuples d'Amérique latine)

ATD Quart monde

France libérés (Fondation Danielle Mitterrand)

RENAPAS (Rencontre nationale avec le peuple d'Afrique du Sud)

RITIMO

Une nouvelle brèche dans l'étau de la dette ?

Décryptage de l'accord du G8 sur la dette multilatérale et état des lieux des négociations en amont des assemblées annuelles des IFI.

Septembre 2005

Une nouvelle brèche dans l'étau de la dette ?

Décryptage de l'accord du G8 sur la dette multilatérale et état des lieux des négociations en amont des assemblées annuelles des IFI.

Nayla Ajaltouni et Jean Merckaert pour la Plate-forme Dette et Développement – 14 septembre 2005 – document provisoire.

Le rôle clé de la mobilisation citoyenne

Les ministres des finances des pays du G8 ont conclu, le 11 juin 2005 à Londres, un accord annonçant l'annulation de 100% du stock de la dette due par les pays pauvres très endettés (PPTE) à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque africaine de développement. Il a été confirmé, depuis, par les chefs d'Etat du G8 lors du Sommet de Gleneagles (Ecosse), le 8 juillet dernier.

Cet accord est encore très loin de répondre à nos demandes, mais une chose est sûre : jamais il n'aurait été conclu sans la pression continue des organisations de la société civile, depuis plusieurs années, tant en France qu'à l'étranger.

L'initiative PPTE renforcée, en 1999, était censée apporter une solution définitive au problème de la dette. Avec les mouvements sociaux du Sud et les collectifs mobilisés sur la dette dans d'autres pays occidentaux, nous avons constamment répété que l'IPPTE ne suffisait pas. Nous avons dénoncé en particulier l'étranglement généré par le remboursement de la dette multilatérale. Six ans plus tard, c'est une nouvelle brèche que nous avons percée dans l'étau de la dette.

Car pour les pays riches, s'accorder sur le principe d'une annulation de 100 % de la dette due par quelques pays au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement revient à faire l'aveu, sans le dire explicitement, qu'ils ont une part de responsabilité dans l'accumulation de cette dette.

En France, la pression de la société civile s'est manifestée de plusieurs façons :

- la formation d'une coalition sans précédent d'organisations de la société civile (syndicats, associations de solidarité internationale, confessionnelles, écologistes, de défense des droits humains, de collectivités locales, mouvements d'éducation populaire...) pour dire ensemble « 2005 : plus d'excuses ! » a fini par obliger la France, jusqu'alors réticente, à quelques concessions sur la dette ;
- la continuité de l'engagement de la plate-forme Dette et Développement, depuis des années, a démontré la détermination des OSC françaises ;
- la campagne de cartes postales lancée entre autres par Agir ici et la Plate-forme Dette et Développement en février 2005, envoyée par plus de 20.000 citoyens pour demander au Président de la République et au Ministre des Finances des mesures concrètes pour annuler la dette, ainsi que les mobilisations de rue, organisées un peu partout en France à l'occasion de la journée internationale de la dette, mi-mai, ont démontré aux pouvoirs publics l'attente de l'opinion publique à cet égard ;
- l'expertise développée sur la dette par la plate-forme Dette et Développement et les rencontres régulières obtenues avec les pouvoirs publics ont eu un impact non-négligeables, notamment lors du G7 Finances. En particulier, début juin, la fuite que nous avons organisée dans la presse d'une proposition de la France, le Japon et l'Allemagne, intenable car elle ne faisait qu'alléger marginalement la dette de 5 pays, nous a valu aussitôt une rencontre à Bercy. Le gouvernement français, qui voulait à tout prix éviter d'apparaître comme un frein à toute avancée sur la dette, a été obligé d'assouplir son discours. Deux jours plus tard, Thierry Breton se félicitait que l'accord du G8 était une victoire pour la France...

Quel est le statut de l'accord ?

Le G8 n'étant pas habilité formellement à prendre des « décisions », la proposition d'accord du G8 doit être avalisée par le conseil d'administration des trois institutions multilatérales concernées, c'est à dire fin septembre pour la Banque mondiale et le FMI lors de leurs assemblées annuelles. D'intenses négociations n'ont déjà pas manqué de faire jour au sein des institutions financières concernées, l'accord laissant de nombreuses questions ouvertes et certains pays, y compris du G8, tentant de remettre en cause la nature même de l'accord. A nous d'obliger plutôt les principaux actionnaires des IFI à élargir les mesures envisagées à ce jour à d'autres créances et d'autres pays.

Quels pays ? Quand ? Quels montants ?

- L'annulation concernerait, dans un premier temps, les **18 PPTE ayant déjà atteint le point d'achèvement** (le terme de l'initiative PPTE), pour un montant annoncé de **40 milliards** de dollars : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Guyana, Honduras, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Ouganda et Zambie.

- **Dans les "12 à 18 prochains mois"**, annulation de la dette multilatérale de **dix autres pays ayant franchi le point de décision** (période de transition de l'IPPTE), pour un montant supplémentaire de **11,5 milliards de dollars** : Cameroun, Tchad, République démocratique du Congo (RDC, Congo-Kinshasa), Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Malawi, Sao Tomé, Sierra Leone et Burundi.

- Annulation probable de la totalité la dette des **10 autres pays éligibles** à l'IPPTE mais n'ayant toujours pas atteint le point d'achèvement, pour un montant global de **3,5 milliards de dollars**, lorsqu'ils auront atteint les "critères nécessaires" : République Centrafricaine, Comores, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Laos, Liberia, Birmanie, Somalie, Soudan et Togo.

Au total, 55 milliards de dollars de dette seraient annulés, dont la majeure partie (44 milliards) est due à la Banque mondiale, tandis que 6 milliards sont dus au FMI et 5 milliards à la Banque africaine de développement (BAD).

Commentaire sur le nombre de pays :

Cette nouvelle initiative du G8 continue de s'inscrire dans le cadre de l'initiative PPTE et comporte donc les mêmes limites (cf. Annexe 1). **La liste de 38 pays éligibles** (sur 165 pays en développement), définie selon des critères douteux, **est extrêmement restrictive** : elle laisse à l'écart de nombreux très pauvres (Haïti, Mongolie, Kenya, Vietnam...) et ne concerne aucun pays dit « à revenu intermédiaires », alors que certains sont pourtant lourdement endettés, ce qui constitue un obstacle majeur à leur développement (Philippines, Pérou, Indonésie, etc.). Pour mémoire, en 1999 la liste des PPTE incluait 42 Etats (sur 165 pays en développement) mais depuis, quatre pays en ont été exclus car leur dette est désormais jugée « soutenable » (Angola, Kenya, Vietnam et Yémen). Par ailleurs, le Laos n'a pas souhaité en bénéficier.

Recommandation : les mesures d'annulation doivent concerner l'ensemble des pays en développement, en commençant par les plus pauvres. Dans l'immédiat, plus de 60 pays à faibles revenus devraient bénéficier d'une annulation totale.

Commentaire sur les montants en jeu :

Les pays du G8 sont familiers des effets d'annonce. Le chiffre de 40 (voire 55) Mds de \$ est impressionnant, mais il faut en relativiser la portée :

1/ **Le coût de l'annulation s'étale sur plusieurs dizaines d'années**, notamment pour la Banque mondiale dont les prêts à taux très concessionnel sont remboursés sur des échéances très longues (environ 40 ans). Les prêts du FMI sont en revanche plus courts et plus onéreux : le coût de leur effacement se concentre donc dans les prochaines années.

- ⇒ On estime donc le **coût annuel** de cette initiative en valeur nominale à **environ 1,5 Mds de \$ par an dans les 10 prochaines années.**
- ⇒ Le montant annoncé de 40 milliards est en valeur nominale. En tenant compte de la dépréciation des créances, **en valeur actualisée nette (VAN)**, ce ne sont « que » **17 Mds** de dollars qui sont annulés. A titre de comparaison, à elles seules les trois compagnies pétrolières Shell, BP et Total ont réalisé un bénéfice net de 45 Mds de \$ en 2004.

2/ Bien que significative pour les pays concernés, **cette annulation reste marginale** quand on la rapporte à l'ensemble de la dette des pays du Sud. Le montant de 40 Mds de \$ est en effet à ramener aux **2.500 Mds de \$ de dettes de l'ensemble des pays du Sud**. Parmi eux, les pays les plus pauvres (dits « à faibles revenus ») ont une dette de 523 Mds de \$.

De même, le coût annuel de l'initiative (1,5 à 2 Mds \$) est à comparer aux 39 Mds de \$ remboursés chaque année (chiffre 2003) aux pays riches par les pays « à faible revenus ».

Quelles créances ?

L'accord est présenté comme une annulation de 100% des dettes multilatérales des pays pauvres.

- ⇒ **Il laisse de côté les dettes privées et les dettes bilatérales.**

En réalité, **il ne concerne même pas l'ensemble des créances multilatérales**, mais uniquement celles dues au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement. Pourtant, un pays comme le Ghana a des dettes envers 9 institutions multilatérales. Pour les pays latino-américains, la Banque interaméricaine de développement constitue un créancier important (environ un quart de la dette multilatérale des PPTTE latino-américains), qui n'est aujourd'hui pas concerné par l'initiative.

Au total, il y a 19 créanciers multilatéraux. Ils risquent d'autant moins de vouloir s'associer à l'initiative que leur position de créancier sort renforcée à l'issue des mesures d'annulations sur d'autres créances. Il est donc important qu'ils soient inclus rapidement dans l'initiative.

Au total, le service de la dette des pays concernés sera réduit de façon significative, mais toujours insuffisante. Ainsi en 2006, le service de la dette du Niger sera toujours de 14 % (au lieu de 40% sans l'initiative).

Par ailleurs, il est fort à parier que l'accord ne commencera à s'appliquer que sur les créances 2006. En effet, à en croire par exemple l'administrateur belge du FMI Willy Kiekens, « *tant que le Conseil n'a pas entériné la proposition du G8 (...), évidemment, les pays devraient continuer de servir leur dette envers le Fonds, en totalité et à la date prévue* ». Or, pour que l'accord du G8 contribue réellement et au plus vite aux objectifs du Millénaire pour le développement, il est **important qu'il concerne – si besoin, rétrospectivement – les créances 2005.**

Les conditionnalités

Théoriquement, cet accord pourrait signifier, pour les pays pauvres, un pas historique vers la fin des conditionnalités. En effet, leur dette multilatérale entièrement annulée, ils peuvent choisir de ne plus emprunter auprès des IFI et ne plus dépendre de leurs programmes économiques.

Mais **en pratique, cette option apparaît extrêmement hypothétique :**

- **La mesure ne concerne que les pays ayant appliqué les remèdes des IFI.** Les 18 pays visés par cette initiative ont tous atteint le dernier stade de l'IPPTE (point d'achèvement), ce qui implique qu'ils se sont déjà pliés aux exigences des IFI pendant plusieurs années (leurs économies sont déjà largement libéralisées et privatisées). Pour les vingt pays n'ayant pas encore atteint le point d'achèvement, l'accord, loin de favoriser le choix démocratique des politiques de développement,

constitue une incitation plus forte encore à se plier aux dictats des IFI puisque seuls les pays ayant appliqué les réformes économiques adéquates se verront accorder une réduction de dette.

- **Le FMI continue de jouer un rôle tutélaire de référence vis-à-vis de la communauté financière internationale.** Les pays pauvres concernés ont difficilement accès aux crédits internationaux. La plupart n'ont aucun accès au crédit privé (banques etc.) et dans tous les cas, ils auront un accès plus facile et à des conditions plus avantageuses à des prêts, publics ou privés, s'ils sont sous contrat avec le FMI, qui constitue pour la plupart des bailleurs le garant d'une gestion saine par le gouvernement concerné de ses finances publiques.
- **Les financements nouveaux offerts par l'initiative ne bénéficieront qu'aux « bons élèves ».** Concernant l'AID, la remise de dette s'effectue en déduction de l'aide qui était destinée aux pays concernés (cf. paragraphe sur l'additionnalité). Les fonds supplémentaires versés à l'AID seront octroyés aux pays les « plus performants », selon l'indicateur de « bonne gouvernance », le CPIA (*country policy and institutional assessment*) établi par la Banque mondiale¹. Aussi les pays souhaitant bénéficier de nouveaux financements internationaux, fût-ce exclusivement par dons, doivent-ils se plier aux critères de notation de la Banque mondiale, qui évalue notamment dans quelle mesure les pays ont mis en oeuvre les politiques néo-libérales.
- **Il se peut que même les 18 PPTE immédiatement concernés doivent souscrire à un prêt auprès du FMI pour bénéficier de la mesure.** Quatre pays (Belgique, Pays-Bas, Norvège et Suisse) ont en effet émis le souhait en juillet dernier que les PPTE ne bénéficient d'allègements que « par étapes » liées aux « conditionnalités appropriées ». A ce jour, la Norvège et la Suisse sont revenues sur leurs propos sous la pression de la société civile, mais il est fort à parier que le conseil d'administration cherche un moyen de garder le contrôle sur ces pays, notamment à travers le nouvel instrument élaboré par le fonds, l'instrument de soutien politique (*policy support instrument - PSI*)².

Additionnalité

On parle d'additionnalité pour signifier l'impératif que les remises de dettes ne viennent pas imputer l'aide publique au développement. Dans un souci de clarté, nous en distinguerons ici trois aspects, en fonction de la perspective retenue – pour les pays aidés : l'accord apporte-t-il des fonds strictement additionnels qu'ils recevaient ; pour les IFI : l'accord maintient-il intacte leur capacité à fournir de l'aide ; pour les pays riches : l'accord vient-il s'ajouter à leurs promesses d'augmentation de l'APD.

Du point de vue des pays récipiendaires :

Le mécanisme de mise en œuvre de l'accord du G8 est loin de garantir, pour tous les pays, la mise à disposition de fonds additionnels.

En terme d'APD, concernant les créances BAD et BM (AID), l'annulation de la dette se traduit par la réduction immédiate du montant équivalent d'APD versée. Ainsi, pour chaque dollar de dette annulé, le pays voit diminuer le montant de l'aide qui lui est allouée d'un dollar (« *ajustement de l'assistance brute à hauteur du montant annulé dans le cadre du programme de remboursement* »),

¹ Le CPIA résulte d'une évaluation effectuée par les services de la Banque des performances d'un pays selon une quinzaine d'indicateurs – pour en savoir plus : http://www.globenet.org/ifi/IMG/pdf/dictature_bonne_gouvernance.pdf.

² Extrait d'un document débattu au conseil d'administration du FMI le 10 juin 2005 à propos du PSI : “A number of low-income countries may not need Fund financial support but still want the Fund to support their program and endorse the quality of their policies. This paper proposes the creation of a Policy Support Instrument (PSI) for this purpose. The new instrument would: (i) be based on a member's poverty reduction strategy, ensuring ownership; (ii) consist of a policy framework normally focused on consolidating macroeconomic stability and debt sustainability, while deepening structural reforms in key areas that constrain growth; and (iii) provide the basis for rapid access to concessional Fund resources in the event of shocks.”

selon les termes du G8). Les montants sont ensuite reversés au fonds commun de l'AID et redistribués aux pays éligibles à l'AID³ enregistrant les meilleurs performances selon l'indicateur de bonne gouvernance (CPIA) Pour les « bons élèves », ceux qui présentent un CPIA satisfaisant, cette mesure peut se traduire par une augmentation substantielle de l'aide qui leur est allouée (on l'estime à + 40% pour les meilleurs d'entre eux par exemple)⁴. Mais les pays moins bien notés pourraient être privés de ressources supplémentaires. C'est le cas du Mali par exemple, qui a pourtant atteint le point d'achèvement de l'IPTE, et pour qui cette mesure ne se traduira pas dans les faits, par des ressources additionnelles.

Les pays du G8 expliquent qu'ils ne souhaitent pas favoriser les pays endettés au détriment des autres pays pauvres (ce qui reviendrait de plus à favoriser les mauvais payeurs, selon eux, par rapport aux pays qui ont honoré leur dette). Ce souci d'équité les honore, mais ce discours est en réalité d'une grande hypocrisie. Il se heurte à deux objections de taille :

- **Annuler la dette n'est pas une mesure de charité ou de solidarité.** Annuler la dette doit d'abord constituer, pour les créanciers, une reconnaissance de leurs responsabilités dans l'accumulation de la dette et leur échec à fournir des solutions adéquates pour éviter le surendettement. En ce sens, les pays aujourd'hui endettés figurent parmi ceux qui ont le plus souffert de l'irresponsabilité des créanciers ; la remise de dette dont ils bénéficient ne doit pas être considérée comme une « aide », mais comme la prise en charge par les créanciers de leurs torts.
- **Les créanciers gèrent la pénurie.** Si les pays riches sont réellement soucieux d'équité et de la réalisation des OMD pour tous les pays, et non seulement les plus endettés, alors ils ne peuvent se contenter de jouer les vases communicants en annulant la dette aux dépens de leur aide. Ils doivent au contraire apporter tous les moyens financiers nécessaires (et on sait qu'ils sont dérisoires au regard de ceux consacrés à l'armement ou à la publicité) pour satisfaire les droits fondamentaux (ou au moins atteindre les OMD) dans chaque pays : pour les plus endettés, par une remise de dette ET l'apport des ressources supplémentaires ; pour les moins endettés, principalement par l'apport d'aide en plus. En aucun cas les pays endettés ne doivent payer l'annulation par un amoindrissement de l'aide qui leur était consacrée.

Du point de vue des IFI :

Le G8 a affirmé dans son communiqué : « nous souhaitons que ces mesures d'annulations soient assorties de mesures d'augmentation des ressources additionnelles pour le développement, qui garantiraient la capacité de financement des institutions financières internationales ». Pourtant, si les modalités diffèrent selon les institutions, ce refinancement n'est garanti pour aucune d'entre elles.

FMI

Les modalités de financement sont assez floues en ce qui concerne les créances du FMI. Aucun engagement tangible n'a été pris, il est fait seule mention que le coût des annulations des créances du FMI sera couvert par les ressources existantes du Fonds. Pour les cas où d'autres annulations de dettes (par exemple, selon le communiqué, pour le Soudan, le Libéria et la Somalie) ne pourraient être couvertes par les ressources propres du FMI, il est seulement mentionné que les donateurs devront s'accorder pour mobiliser les ressources additionnelles nécessaires. Des contributions volontaires seront alors sollicitées.

En fait, l'accord du G8 laisse entendre que ce sont les fonds qui étaient prévus pour la fin de l'initiative PPTE qui seront utilisés pour financer leur accord. Or, même si l'atteinte par certains pays en guerre (d'où les pays cités) du point d'achèvement de l'IPTE semble une perspective lointaine, la méthode employée ne fait que repousser de quelques années le manque à gagner que représentera le non-remboursement des dettes. L'engagement à ne pas affaiblir la capacité financière du Fonds

³ Ne sont éligibles à l'AID que les pays dits « à faibles revenus » (en fonction d'un revenu par habitant et par an ajusté régulièrement - moins de 965 \$/an/hab. pour 2005). Ils sont aujourd'hui 81, dont 39 pays africains.

⁴ Cf. Analyses de Debt Relief International

apparaît dès lors bien théorique. C'est entre autres sur ce point que certains administrateurs expriment des craintes.

La possibilité de mieux utiliser les réserves d'or du FMI, par leur vente ou leur réévaluation, évoquée lors des assemblées de printemps 2005 du Fonds, n'est peut-être pas complètement enterrée puisque l'administrateur néerlandais, en particulier, continue à s'y montrer favorable pour financer des remises de dette⁵.

Banque mondiale (et Banque africaine de développement)

Les pays du G8 se sont engagés à financer par des fonds additionnels le coût des annulations de dette dues à la Banque Mondiale et à la BAD. Pourtant, rien ne garantit que l'ensemble des fonds de l'AID seront renfloués.

L'AID est financée d'une part par les contributions de ses actionnaires et de l'autre par les remboursements des prêts qu'elle effectue. L'accord du G8 implique un manque à gagner pour l'AID, que seuls les actionnaires peuvent compenser par des apports supplémentaires. Or, leur engagement à combler le trou est bien théorique car le manque à gagner pour l'AID va s'étaler sur plus de 30 ans, alors que les nouveaux apports des actionnaires sont renégociés tous les 3 ans. A ce jour, les seuls engagements concrets sont ceux relatifs à la 14^{ème} reconstitution de l'IDA, signée début 2005 et dont le plan est établi sur 3 ans (2005-2007). Même sur cette période, le refinancement de l'AID n'est pas encore assuré (chiffres Eurodad), ce qui provoque de vives tensions entre les administrateurs (l'ensemble des actionnaires se réunissent le 12 septembre à Paris pour aborder le sujet).

Au-delà de cette date, les apports en termes de ressources supplémentaires sont extrêmement aléatoires. La participation financière à l'AID est laissée au bon vouloir des pays donateurs qui sont donc en mesure de choisir de ne pas augmenter ou de diminuer leur contribution à l'AID. Ainsi, la part dans l'AID des Etats-Unis, dont on soupçonne (suite au rapport Melzer) qu'ils veulent affaiblir la capacité de financement (surtout par prêts) des institutions multilatérales⁶, est passée de 20% à 12% entre l'AID 13 et l'AID 14. Dans le cas d'un non-renflouement en proportion de l'AID, les annulations pourraient se traduire par une diminution de ses capacités de financement à moyen terme, d'où l'inquiétude exprimée par les experts de la Banque mondiale dans un récent rapport⁷, et donc un moindre accès à ce type de financement pour les pays du Sud.

Les Etats-Unis cherchent à rassurer les Européens, qui émettent les plus vives craintes sur ce point, en arguant que la Chine et l'Inde (qui sont de gros débiteurs de l'AID) cesseront bientôt d'être éligibles aux prêts de l'AID (par leur enrichissement rapide). L'AID continuera donc pendant de nombreuses années à toucher le remboursement de ces créances, sans n'avoir plus à leur prêter ; cet argent pourrait alors être utilisé pour d'autres pays. Cela suffira-t-il à emporter la conviction des Européens ?

Du point de vue des pays donateurs

Selon le respect du principe d'additionnalité, les annulations de dette doivent venir en plus de l'aide publique au développement (APD) des pays donateurs. Ce principe, auquel ils se sont tous engagés lors de la conférence des Nations Unies sur le financement du développement de Monterrey, en mars 2002, est moins que garanti par l'accord du G8. En effet, les annulations de dette multilatérale n'auront en soi aucune répercussion dans le budget des pays donateurs, sauf à eux de respecter leur engagement de renflouer les institutions concernées. Auquel cas ces fonds ne seraient pas comptabilisés au poste « annulations de dette » mais comme contributions aux institutions multilatérales.

Cette contribution, au même titre que les annulations de dettes bilatérales, contribuera à augmenter artificiellement le volume du PIB consacré à l'APD, dont se targuent régulièrement les pays du G8, sans que cette hausse ne soit avérée et sans que l'on puisse même la distinguer dans le

⁵ Sur cette question, voir Plate-forme Dette et Développement « Note sur l'or du FMI pour les rencontres de printemps du FMI », avril 2005.

⁶ La nomination début 2005 d'un proche de Bush, Paul Wolfowitz, à la tête de la Banque mondiale suffira-t-il à les convaincre d'augmenter leur contribution à l'AID ?

⁷ août 2005.

budget. Pour être réellement additionnelle, cette contribution supplémentaire aux IFIs devrait s'accompagner d'une hausse de l'APD réelle (hors allègements de dette, où qu'ils soient comptabilisés).

Il est impératif, pour une meilleure lisibilité par les citoyens de l'APD de chaque donateur, que ce qui correspond au renflouement de l'AID et de la BAD pour compenser l'annulation de la dette multilatérale fasse l'objet d'une ligne budgétaire clairement identifiée en sus de la contribution classique des Etats aux institutions multilatérales.

Annuler la dette ne suffit pas : il faut *abolir* la dette comme système inique

On peut interpréter l'annulation de 100% de la dette de 18 pays pauvres comme une reconnaissance implicite par les créanciers de leur co-responsabilité dans l'accumulation de la dette. Mais celle-ci n'est toujours pas clairement formulée. Pourtant, de l'aveu même du rapport de la Commission pour l'Afrique (dont Tony Blair et Michel Camdessus) : « *la dette a pour l'essentiel été contractée par des dictateurs qui se sont enrichis grâce au pétrole, aux diamants (...) et qui, pendant la guerre froide, ont bénéficié du soutien des pays qui aujourd'hui touchent e remboursement de la dette* »⁸.

La reconnaissance, par les pays créanciers, de leur responsabilité dans la formation de la dette des pays pauvres est un premier pas indispensable vers la démocratisation du traitement international de la dette. Il est urgent de définir des règles claires, transparentes et équitables à l'endettement international et à la gestion de la dette, afin que cette dernière ne soit plus au service des seuls enjeux intérêts géostratégiques et économiques des créanciers. Comment ne pas comparer ces annulations de dette à celle accordée à l'Irak en 2004, et qui revenait à annuler plus en une fois, pour 1 seul pays, que pour l'ensemble des PPTE depuis le début de l'initiative?

L'élaboration d'un droit international de la dette, dans le cadre des Nations Unies, est un chantier à entamer dès à présent⁹.

⁸ *Notre Intérêt commun – Rapport de la Commission pour l'Afrique*, mars 2005, p. 132.

⁹ Sur cette question, voir Plate-forme Dette et Développement, *Rapport 2003 – La Dette face à la démocratie*, mars 2004, pp. 31-34.

Annexe 1 : Critique des critères d'éligibilité à l'initiative PPTE

Les critères élaborés par la Banque mondiale et le FMI pour déterminer les pays « potentiellement éligibles » à l'Initiative PPTE sont très restrictifs. Le pays concerné devait d'abord être éligible aux prêts concessionnels de l'Association internationale de développement (AID)¹⁰ et disposer d'un PIB annuel inférieur à 875 dollars/habitant. D'autre part, il doit avoir atteint un niveau d'endettement qualifié de « non soutenable »¹¹ après application des mesures « traditionnelles » d'allègement de dette en Club de Paris. La définition de ces critères n'est pas neutre : le maintien à l'écart de l'initiative de pays comme le Nigeria, l'Indonésie (PIB trop élevé) ou Haïti (pas assez endetté) tient davantage du choix politique que d'une quelconque « objectivité » économique. Concrètement, la dette considérable du Nigeria (34 milliards de dollars) n'est sans doute pas étrangère au niveau maximum de PIB par habitant fixé à 875 dollars – celui du Nigeria était de 884 \$ par habitant en 2000, selon l'OMS. Par ailleurs, ces critères excluent du mécanisme un certain nombre de pays qui, bien que n'étant pas éligibles aux prêts de l'AID, sont pourtant confrontés à des problèmes de pauvreté et de surendettement très proches de ceux des PPTE. Les instituts de recherche *Jubilee 2000* et le *World Watch Institute* avaient notamment identifié, en 2000, 14 pays répondant aux critères de classification PPTE et qui avaient pourtant été exclus du mécanisme (voir tableau 2).

Tableau 2 : Pays méritant d'être intégrés à l'Initiative PPTE selon Jubilee 2000 et le World Watch Institute

Source: Année :	PNUD 1998 Population (millions hab)	FDM 2001 1999 Stock de la dette*	FDM 2001 1999 Service de la dette*	FDM 2001 1996-98 Dette/X (%)	FDM 2001 1996-98 Dette/PNB (%)	FDM 2001 Service de la dette % PNB	IDM 2000 Budget éducation % PNB	IDM 2000 Budget santé publique % PIB
<i>Chiffres exprimés en millions de dollars US</i>								
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	125,6	17534	788	217	37	1,7	2,2	1,6
Cambodge	11,5	2210	13	202	74	0,5	2,9	0,6
Guinée Equatoriale	0,4	306	6	72	90	1,5	1,8	5,8
Haïti	7,6	1191	59	203	28	1,4	1,2	1,3
Indonésie	206,3	150096	17848	255	113	13,5	1,4	0,6
Jamaïque	2,6	3913	732	93	60	11,2	7,4	2,3
Maroc	27,8	19060	3110	150	56	9,1	5	1,3
Népal	22,9	2970	107	219	58	2,1	3,2	1,3
Nigeria	120,8	29358	924	191	93	2,9	0,7	0,2
Pakistan	148,2	34423	3046	359	59	6,2	2,7	0,8
Pérou	24,8	32284	2940	380	64	5,8	2,9	2,2
Philippines	75,2	62022	6732	110	66	8,4	3,4	1,7
Zimbabwe	11,7	4566	648	178	87	12,4	8,5	3,1
Total ou moyenne des 14 pays	785,4	349933	36952	219	74	8	2,7	1,5

* FDM : *Rapport sur le financement du développement dans le monde (Banque Mondiale)* IDM : *Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale)* X : *Exportations*

¹⁰ L'AID est une filiale du Groupe Banque mondiale spécialisée dans l'octroi à très long terme de prêts à taux d'intérêt nuls ou très faibles à destination des pays les plus pauvres.

¹¹ Le ratio dette / exportation doit être supérieur à 150 % (ce critère est seulement appliqué si le ratio PIB / exportation est inférieur à 30%) ou le ratio dette / recettes de l'Etat supérieur à 250% (ce critère n'est appliqué que si le ratio recettes / PIB est supérieur à 15%).